TOURCOING

Suicide par immersion

Hier matin, des ouvriers se rendant à leur travail, trouvèrent sur l'une des berges du canal, près du Pont National, au Blanc-Seau, des vêtements d'homme consistant en un paletot et un gilet.

Se doutant par leur trouvaille qu'une personne avait attenté à ses jours, ils avertirent le garde-champêtre Engelaere, qui se chercha et ont endroit et ramena, après une heure, le corps d'un homme de cette ville.

Il le fouilla alors, car on n'avait rien trouvé dans les poches de son paletot et de son gilet glissé par lui sur le bord du canal et retira de la poche du paletot un livret d'ouvrier, qui permet d'établir son identité. C'est un nommé Favorel Edouard, 26 ans, rattacheur, demeurant en logement chez M. Catteire, rue des Orphelines.

M. Lenoble, commissaire du 1er arrondissement, prévenu du fait, se rendit sur les lieux pour les constatations d'usage, après quoi, le corps fut transporté sur une civière à l'Hôtel Dieu, où son père est venu le reconnaître hier après-midi. On ignore les causes de ce suicide.

Un enfant blessé par un cheval

Hier matin vers huit heures, un enfant de dix ans, Gustave Six, qui se rendait à l'école de la rue des Cinq-Voies, passait rue de la Dime devant un attelage en stationnement sur la voie publique. Le cheval donna un coup de pied de devant au petit garçon qui fut atteint au côté gauche du front et blessé d'une façon assez légère fort heureusement.

Il paraît que le cheval est coutumier du fait, un instant avant, il avait tenté de porter un coup de pied à un autre enfant.

Quant au domestique qui est au service d'un entrepreneur de pavage de Lille, il a été l'objet d'une contravention pour abandon de voiture sur la voie publique.

Un cabaret mis à sac. — Cinq arrestations

Une bande de jeunes gens en coquette ont mis lundi soir à sac le cabaret Duchâtel, au Pont-de-Neuville. Hier nous avons mentionné une arrestation se rapportant à cette affaire. Quatre autres arrestations ont été opérées hier. Ce sont les nommés Moise S..., 23 ans, rue Madeleine, Augustin P..., 21 ans, Alfred V..., 22 ans, rattacheurs et Jules D..., 21 ans, tisserand, tous demeurant à la Croix-Rouge, Jambon.

Une grève au tissage Dumortier Cuignet

Tous les ouvriers tisserands de l'établissement Dumortier-Cuignet, rue des Piats, 24, au nombre de 58, dont deux femmes ont abandonné le travail hier matin en quart d'heure environ après leur rentrée aux ateliers.

Les motifs de la grève sont les suivants :

1. Les ouvriers demandent la réintégration de quatre de leurs camarades qui ont été congédiés pour ne pas s'être présentés au travail mardi et qui furent remplacés ; 2° le renvoi d'un contre-maître employé depuis quinzaine de jours au tissage et que les ouvriers disent n'avoir pas une expérience suffisante des métiers, ce qui dans les cas de dérangements, retarde une partie de temps après ce à ce qu'elle devrait être, ce qui est pour eux un préjudice.

Accidents d'usine

François Notebart, 13 ans et demi, tireur de cordes à la fabrique de tapis de MM. Masure frères, rue du Bus, et demeurant rue du Chêne Houpline, 79, a été blessé à l'avant-bras droit en voulant nettoyer un métier en marche.

Il y a plaie par arrachement de l'épiphyse du radius et forte contusion de l'épaule. M. le docteur Barnard, qui a prodigué ses soins au jeune blessé, évaluait un mois la durée de l'incapacité de travail.

Mlle Céline Dutilleul, 25 ans, doubleuse à la filature Motte et Desbonnet, rue Neuve-de-Roubaix, a été blessée à la face du médiu-ne la main droite en voulant retirer un fil de laine engagé dans le métier. M. le docteur Cuisset a donné ses soins à l'ouvrière dont le rétablissement demandera environ huit jours. Mlle Dutilleul est soignée à son domicile rue du Touquet.

— M. Auguste Haquette, 40 ans, calibreur à la fabrique de bonneterie de MM. L. et F. Delmasure, rue de Tournai, en voulant retirer une mèche de peigné d'un métier a été assez grièvement blessé au médiuude la main gauche.

M. Haquette a reçu les soins de M. le docteur Brunet et a ensuite regagné son domicile, rue de Gand, cour Clarisse. L'incapacité de travail est évaluée à trois semaines environ.

Coups et blessures

Le nommé Jean-Louis Carnette, 22 ans, rue du Clinquet, a été arrêté pour coups et blessures sur la personne de Ferdinand Descarpentrie, 27 ans, rue du Brun-Pain.

Outrages et rebellion

Augustin Leclercq, tisserand, a été arrêté pour outrages et rebellion envers les agents Alard et Derbaudringhien.

Avis

MM. Jules et Louis Lefèbvre, brasseurs, rue du Petit-Village, 68, Tourcoing, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle que la bière Jules Delépoix n'est plus leur employé depuis le trente Avril dernier.

Plus de poussière !
Plus de froid !
Plus d'humidité !

s'entrera dans les appartements, vérandhas, place vitrée, filature, tissage, peignage, magasin, etc., par le dessus et dessous de vitrage, par le **Système Hercelle-Leruste**, breveté s. g. d. g., rue de Tournai, Tourcoing.

On demande des représentants.

4290.— 7.10.12.16.17.21.25.30).

Les empoisonnements de Marcq-en-Barœul

L'autopsie de Leclercq que l'on croit mort après injections de viande de porc malsaine a eu lieu à l'amphithéâtre de la Madeleine.

Les viscères ont été recueillis par M. le docteur Lescour chargé de déterminer les conditions qui ont amené la mort de Leclercq.

Dans l'après-midi d'hier, M. Lescour s'est rendu à Marcq-en-Barœul et a saisi des reliefs de la viande qui occasionnait les accidents que nous avons relaté.

La plupart des personnes qui ont absorbé la viande malsaine sont en bonne voie de guérison; seul un enfant de deux ans inspire encore des inquiétudes et le docteur n'a pu se prononcer sur la gravité de la maladie dont il est atteint.

Mons-en-Barœul. — Les républicains de la commune sont informés qu'une réunion aura lieu dimanche chez M. Bigot, rue de la Mairie, siège du cercle. Nous ferons connaître l'ordre du jour ultérieurement.

Halluin. — M. Champion, commissaire de police, a fait arrêter le nommé Victor Vandiedonck, pour attentat à la pudeur commis sur une jeune fille de 18 ans du syndicat de Colbras.

— MM. Wallaert frères, de Lille, viennent d'acheter un grand terrain près de la gare d'Halluin pour y construire une filature et un tissage. Les travaux commencés depuis deux jours devront être terminés cette année.

LILLE

Les Obsèques de M. Pierre Legrand

Le *Réveil du Nord* annonce que M. le Préfet du Nord s'refusé de prendre la parole sur la tombe de M. Pierre Legrand.

M. Saisset-Schneider, qui a évidemment inspiré, sinon rédigé cette notedans le journal socialiste, aurait dû avoir la pudeur de se taire.

Chargé par le beau-frère de M. Pierre Legrand de régler la cérémonial des obsèques, l'ancien préfet du Nord n'a pas eu, dans cette douloureuse circonstance, oublier ses anciennes rancunes.

Il n'a convié à prendre la parole ni le préfet du Nord, ni le président du Conseil général, ni le représentant de la ville de Lille.

M. Vat-Durand ayant demandé dimanche, par télégramme, l'autorisation de parler, n'a pas reçu de réponse. Ce n'est qu'au cimetière qu'il a été prié de prendre la parole. Il n'a pu, alors, en informer personne, et a dû s'excuser.

Nous n'avions rien voulu dire du manque de tact montré par M. Saisset-Schneider. Mais puisque ce monsieur a cru devoir sortir de la réserve qui lui était commandée, nous sommes bien obligés de faire connaître la vérité.

***

M. Boyer-Chammart nous prie de rectifier l'erreur qui a été commise dans la reproduction du discours qu'il a prononcé sur la tombe de *M. Pierre Legrand.*

L'honorable bâtonnier des avocats de Lille a commencé son discours par la formule habituelle : « Messieurs » et non par les mots « Mes frères ».

Sauveteurs du Nord

Nous apprenons que les capitaines Giron et Holve, commandant les vapeurs « Ville de Dunkerque » et la « Ville de Marseille » assisteront à la fête annuelle des Sauveteurs du Nord.

Le comité des récompenses de cette société a décerné à ces vaillants officiers dont on connaît l'héroïque conduite lors des sauvetages des navires « Péninsulaire » et « Alexandre Bixio » une récompense spéciale qui leur sera remise en séance publique dans la grande salle du Palais du siège central, 116, rue de l'Hôpital-Militaire à Lille, le Dimanche 9 juin à 3 heures de l'après-midi. Nos concitoyens se presseront en foule pour acclamer ces hardis marins dont toute la presse du monde entier a narré les exploits.

Voici d'ailleurs le programme de la fête du 9 juin :

De 2 à 11 heures, réception à la gare de Lille, des délégations qui seront conduites, accompagnées des clairons des sapeurs-pompiers, au siège central où les vins d'honneur leur seront offerts.

A 11 h. 1/2, départ du cortège précédé de la musique, pour l'Eglise Saint-Maurice.

A midi, messe en musique avec le bienveillant concours du cercle musical d'amateurs, le *Club des Vingt*, directeur M. Alfred Dansoux.

A trois heures, distribution nationnelle publique des récompenses au siège central, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, avec le concours de la Fanfare *de la Madeleine, direc eur M. Cornet.*

A cinq heures, banquet à l'annexe du Grand-Hôtel, 13, rue Faidherbe.

Sui ide d'un Conseiller municipal

M. Emile Rochart, conseiller municipal de Lille, s'est suicidé dans la nuit de mardi à mercredi, à son domicile, 104 bis, rue de Douai.

M. Rochart était diabétique et sa maladie l'avait beaucoup affecté ces derniers temps. Cependant, rien ne semblait, mardi soir, faire présager cette funeste détermination.

Il avait passé la soirée avec des amis et s'était montré très gai.

Devant se rendre mercredi à 7 heures à l'enterrement d'un de ses amis M. Houzé, ancien Bâtonnier de l'ordre, il avait recommandé à sa servante de venir l'éveiller à six heures.

C'est en entrant dans sa chambre que la servante l'a trouvé étendu baignant dans son sang, et vêtu seulement d'un pantalon et d'une chemise. Près de lui se trouvait un revolver, calibre 9 millimètres, chargé encore de cinq cartouches.

M. Rochart s'est tiré un coup de révolver dans le côté gauche. La balle a traversé le cour est sortie près de l'omoplate droite et est allée s'aplatir sur la muraille. La mort a dû être foudroyante. Le docteur Boutry appelé aussitôt ne put que constater le décès.

M. Emile Rochart était âgé de 57 ans.

Son père avait été proto à l'*Echo du Nord*.

M. Emile Rochart, travailleur infatigable, sortit de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons et entra comme chef d'atelier chez M. Rolz Lacondaite, constructeur à Douai.

Deux ans après, M. Locoge, constructeur, 101, rue de Douai, à Lille, l'attachait à son usine.

En 1870, par suite de la mort de M. Thibaut, Emile Rochart remplaçait ce dernier comme associé de la maison Locoge.

En avril dernier, M. Locoge se retirait à son tour et M. Rochart restait seul propriétaire.

Conseiller municipal depuis le 1er octobre 1876, délégué cantonal, membre de la commission administrative des Ecoles académiques, il avait été également président de la commission des travaux municipaux durant plusieurs années.

M. Rochart, qui était célibataire, vivait seul et n'avait plus de famille.

Sa mort a causé dans le quartier qu'il habitait une douloureuse impression. On croit généralement que c'est dans un accès de fièvre chaude qu'il a mis fin à ses jours.

M. Rochart, homme intègre, zélé travailleur et républicain sincère sera regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Escroqueries à l'annonce

Il y a quelques jours paraissait à la 4e page d'un journal de notre ville, une annonce proposant un emploi de cent francs par mois et les nourritures à la personne qui aurait fourni un cautionnement de deux cents francs.

Ce système d'escroquerie a déjà tant de fois été mis en pratique qu'il était permis d'espérer que les intéressés se seraient mêfés; mais non, et deux jours après l'insertion de l'annonce son auteur, le nommé escroc Lourtoux, 26, rue du Nouveau-Siècle, recevait plusieurs demandes entr'autres, celles des frères Dupuis qui habitent l'un à La Madeleine et l'autre à Lille.

Le premier versa 70 francs, tout d'abord et le second apporta deux cents francs, tous deux étaient prévenus de prendre possession de leur emploi le mardi à jeun sitôt les fêtes de Lille terminées.

Une troisième victime nommé Glorieux qui avait postulé le même emploi fournit deux obligations de la ville d'Anvers d'une valeur chacune de 107 francs que Lourteau s'empressa d'échanger pour empocher la somme qu'elles représentaient.

Mais la police avait l'œil sur les agissements de Lourteau et lui mit la main au collet. Celui-ci a avoué et a été déféré au parquet.

Il a déjà au casier judiciaire orné de plusieurs condamnations pour escroqueries.

On suppose que les victimes sont nombreuses et que de nouvelles plaintes vont être relevées contre lui.

Un employé infidèle

MM. Lefebvre frères, marchands de cuirs en gros rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 25, avaient à leur service depuis quelque temps comme voyageur à la commise on, le nommé Vignié Hugues, 24 ans, demeurant rue de la Monnaie, 50, aux appointements de cent francs par mois.

Mais Jumel, jugeant que ses émoluments étaient insuffisants pour satisfaire ses goûts dispendieux, eut recours à des procédés délictueux.

Abusant de la confiance que ses patrons avaient en lui, Jumel se présente chez divers clients du *Pas-de-Ca'ais* pour recevoir les factures et s'en approprier le montant, soit environ quatre cents cinquante francs. De plus, il engagea au mont de piété d'Arras les marchandises dont il était sauvé pour faire sa tournée, et le gousset fêté d'une somme assez élevée, s'avant vu en droit d'abreuver vie.

Quand l'argent fut complètement dissipé, l'employé infidèle revint dans notre ville, mais n'osant se présenter chez MM. Lefebvre, frères, il fit ses offres de services à M. Denis-Pollet, 4, place Rihour, aliasdit de cuir, rue des Arts, qui le prit à son service.

Ce n'est qu'il y a quelques jours seulement que MM. Lefebvre, n'ayant plus de nouvelles de leur voyageur, eurent l'idée d'écrire à plusieurs clients.

Les détournements commis par Jumel furent alors connus. Le chef fut porté à M. le commissaire de police du 3e arrondissement qui fit appeler l'employé indélicat. Celui-ci, pressé de questions, finit par passer des aveux complets et fut mis aussitôt en état d'arrestation.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

LE CRIME

DE LA RUE DES PRAIRIES

Horrible drame — Aveux des assassins

Nous avons raconté dans quelles circonstances, samedi matin vers 5 heures, était trouvée morte, en son domicile, 32, rue des Prairies, Mme veuve Demersman, âgée de 78 ans, connue plus vulgairement sous le sobriquet de *Mère Louis*

Situation de la maison

La boutique que gérait la mère Louis était latérale à l'angle des rues des Prairies et nos concitoyens; c'était l'une de ces vieilles baraques édifiées à l'origine même de Saint-Pierre, comme il n'en reste plus guère à l'heure actuelle.

Située à l'angle des rues des Prairies let Raffenaau c'est-à-dire face à l'Hôtel de Ville la maison proprement dite ne comprenait que trois pièces ; la boutique avec accès sur la rue des Prairies; une espèce de salle à manger dont la mère Louis avait fait sa chambre à coucher et une arrière cuisine, ou plutôt un fourrail, donnant accès rue Raffenaau par une petite cour, à l'intérieur de laquelle se trouve une bâtisse, servant de logement à la sœur de Mme veuve Demersman, Mme veuve Sambot, laquelle est d'ailleurs atteinte de surdité.

Le mur formant clôture de la cour, face à la mairie, a une hauteur d'environ 3 m. 25, s'est dire que l'escalade est encore facile.

Or, que s'est-il passé dans l'immeuble, durant la nuit de vendredi à samedi ? Quelque chose horrible s'y est eu il déroulé? C'est ce que nous allons établir en publiant les résultats d'une enquête toute personnelle, mais où tous les points sont rigoureusement exacts.

La découverte du cadavre

Chacun sait que le commerce de la mère Louis consistait en une espèce de petite épicerie où l'on trouvait un peu de tout.

A ce commerce s'adjoignait une buvette, où l'on servait des verres à la mesure : c'est *dire que par suite de cette circonstance*, la buvette était fréquentée par une clientèle assez interlope.

Nous ne reviendrons pas sur les circonstances dans lesquelles la malheureuse vieille mère Louis avait vendu, il y a quelque temps, *dans* dire que c'est *dépouillée* et *non habillée* qu'elle fut découverte.

Un jupon lui couvrait la gorge, tandis que la figure était recouverte d'une oreiller.

Immédiatement, malgré qu'une somme de 317 francs était trouvée dans une poche dépendant sous le comptoir, l'idée des premiers témoins de la découverte du cadavre fut que cette mort n'était pas naturelle et que la mère Louis avait dû être victime d'un crime.

La police, prévenue aussitôt, accourut, fit procéder aux constatations médico-légales, par le docteur Lematre et ensuite par le docteur Guyot, médecin légiste.

Le docteur Lematre n'avant pu déterminer exactement les causes de la mort de la Mère Louis, M. Guyot, incertain comme son confrère, réclamait l'autopsie.

Cette autopsie fut ordonnée télégraphiquement par le parquet de Boulogne et eut lieu, dimanche après-midi, vers 4 heures, à la Morgue.

Le docteur Guyot, qui y procéda, constata que la mort était due en partie à l'absorpt on de *gré ou de force*, d'un litre d'alcool (genièvre) qui avait déterminé des congestions pulmonaires.

C'est dire que le plus grand mystère continuait à planer sur cette mort.

Cependant, de la cause, inhumation du cadavre, ramené chez lui, a eu lieu lundi matin à 9 heures.

Une dénonciation

Mais la police qui, depuis, se trouvait sur les deux, était informée, hier matin, par un jeune homme du nom de Morcrette Octave, demeurant rue des Bienvenus, 40, que la mère Louis avait bel et bien été assassinée et que les auteurs du crime étaient les nommés :

Vigniel Paul, âgé de 18 ans, remonteur, demeurant rue Heathcout, 97.

Et Delattre Louis, âgé de 20 ans, journalier, demeurant qui du Commerce.

Morcrette déclarait qu'il tenait ces renseignements d'un nommé Duquenne Félix, âgé de 18 ans, demeurant rue Cambronne, 68 que Vigniel et Delattre avaient cherché à entraîner avec eux pour commettre leur forfait mais qui avait refusé.

Depuis, pour acheter son silence Delattre et Vigniel fui avaient remis une somme de 4 francs. C'est dimanche au concours de gymnastique que le sieur Duquenne avait fait cette confession à Morcrette.

Il va sans dire que, devant une accusation si précise, la police commença à se mettre à la recherche de Duquenne.

Celui-ci reconnut l'exactitude des dires de Morcrette, et déclara, que durant la soirée du 31 mai (vendredi dernier: il avait reçu la visite de Vigniel et de Delattre, qui lui avaient proposé d'aller le soir même voler la mère Louis.

Duquenne repoussa cette offre, mais samedi matin, entre dix et 11 heures, il faisait la rencontre, sur le pont Richebourg, de Delattre, qui vendait des journaux, et qui lui raconta alors que, durant la nuit précédente, lui et Vigniel avaient pénétré à l'aide d'escalade dans la mère Louis, où, après avoir étouffé la vieille femme, ils avaient fait main basse sur une dizaine de francs et dérobé deux livres de chocolat.

Le soir, à la retraite aux flambeaux, Duquenne rencontra Vigniel qui lui confirmait en partie du moins les dires de Delattre.

Enfin, dimanche matin, les trois personnages, se retrouvaient dans le parc, et Vigniel — pour acheter le silence de Duquenne — lui remettait une somme de 4 fr.

Les aveux des assassins — Le récit du drame

Cette confession valut d'abord à Duquenne d'être maintenu en état d'arrestation sous l'inculpation de *complicité de vol*; puis Delattre et Vigniel furent arrêtés à leur tour.

Ils ont d'abord cherché à nier ; ensuite ils se sont rejeté mutuellement la faute ; finalement, ils ont tout confessé en gardant un *cynisme révoltant, rigolant même du tour joué à la mère Louis*, comme ils disent.

Voici, d'après eux, comment les choses se seraient passées.

Vigniel et Delattre, après avoir bien combiné leur plan, arrivaient rue Raffenaau dans le courant de la nuit de vendredi à samedi, vers minuit 1/2.

Pour escalader le mur donnant accès dans la cour de la mère Louis, ils se firent la courte échelle : c'est l'agnat qui escalada et vint ensuite ouvrir à Delattre la porte de la cour, qui fut refermée aussitôt au verrou.

Non gênés se déchaussèrent, puis, se rivèrent facilement la porte donnant accès dans l'arrière cuisine et de là gagnèrent la chambre à coucher de la mère Louis qui dormait profondément.

Ils allumèrent une petite lampe dont ils s'étaient munis, et se mirent en devoir d'exploiter la place.

A un certain moment, la mère Louis ayant remué, Vigniel éteignit la lampe, ce qui fit prendre peur à Delattre, qui voulut se retirer mais Vigniel le retint et rallumaa la lampe.

L'on visita alors les poches des jupons de la mère Lou s, où deux bourses furent découvertes.

Vigniel s'étant ensuite rendu dans la boutique, en revint avec un litre de genièvre qu'il déposa à terre, en disant à son complice de lui passer un jupon qui se trouvait sur une chaise.

A ce moment, la mère Louis remua de nouveau on plutôt se réveilla.

Aussitôt Vigniel lui jeta le jupon sur la tête ; mais comme elle criait et se débattait, Delattre saisit un coutelier de plaça sur la figure de la vieille et Vigniel d'assisit dessus pour étouffer la malheureuse, qui néanmoins continuait à se débattre.

Devant cette résistance inattendue et pendant que Delattre tenait fortement les bras de la mère Lou s, Vigniel lui appuyant un genoux sur la poitrine, lui ouvrit la bouche et lui entonna de force la litre de genièvre qu'il choisissait dans la boutique.

La malheureuse réclamait de l'eau ; Vigniel répondit :

— « Tiens, en voilà de l'eau ! » tout en continuant à lui verser du genièvre dans la bouche.

Quand le litre fut vide, Vigniel replaça l'oreiller sur la tête de la mère Louis puis appuya dessus, tandis que son complice cherchait vainement à trouver de l'argent dans l'armoire.

Horrible agonie

Il faut croire que la pauvre martyre ne mourait pas assez vite, car Vigniel dut revenir relayer son complice fatigué et prendre sa place; et c'est assis sur l'oreiller placé sur la tête de la victime qu'il se relassa tranquillement.

Quand enfin la mère Louis ne donna plus signe de vie, Vigniel et Delattre jugèrent prudent à partir : mais avant, ils s'emparèrent dans la boutique de pain, de fromage et de chocolat, puis ils gagnèrent la rue des Prairies en passant par la porte du magasin fermée avec un seul taquet.

Arrivé rue Thiers, Vigniel déclara que les deux bourses volées ne contenaient que la somme de 25 francs ; il remit 12 francs à Delattre ; mais dimanche matin, il lui versait à nouveau 5 francs.

Malgré leur jeune âge, ces deux criminels n'en sont pas à leur coup d'essai et ont déjà subi différentes condamnations pour vols.

Par suite d'une entente avec le « Progrès du Nord », nous pouvons offrir aujourd'hui à nos lecteurs une Carte détaillée de l'itinéraire de Majunga à Tananarive, dressée d'après les documents les plus récents et accompagnée de la description de la route, ainsi que d'une Carte de l'Ile entière de Madagascar.

Cette Carte, qui permettra de suivre la marche du Corps expéditionnaire, est en vente dans nos bureaux et chez tous nos correspondants AU PRIX DE 20 CENTIMES.

Elle sera envoyée « franco » à toute personne qui en fera la demande et qui nous adressera 30 CENTIMES en timbres-poste.

PLAIES Blessures, Abcès, Panaris, Anthrax, Brûlures, Gerçures, Engelures, Piqûres, Morsures, Coupures, Contusions, Entorses, Foulures, Douleurs, Rhumatismes, Maux de Tête, Dents, Oreilles, Yeux, Poitrine, Ventre, Reins, Jambes, Pieds, Mains, Vessies, Hémorroïdes, Eczémas, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Piqûres d'Insectes, Chaleurs, Sueurs, Ecoulements, Pertes, Maladies de Peau, Maux de Gorge, Ulcères, Varices, Jambes ouvertes, Tumeurs, Glandes, Tous Maux Internes et Externes, Maladies Contagieuses, Vénériennes, Syphilis, Dartres, Eczémas